

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Présents : Mme V.BONNI, Bourgmestre-présidente ;
M. B.DANTINE, Mme P.GARDIER, MM. S.MULLENDER, J-M. DELAVAL, Echevins ;
Mme M.RIGAUX-ELOYE, Directrice générale.

Excusés : Mme S.WILLOT, Echevine ; M. R.DECERF, Président du CPAS.

OBJET : **Conseil communal - Fixation de l'ordre du jour**

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la situation des affaires communales requiert la convocation du Conseil communal ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

A R R E T E

le Conseil communal est convoqué pour la première fois à une séance qui se tiendra en la **salle communale des Fêtes**, place Luc Hommel, 15 à Dison, **le mardi 20 octobre 2020 à 20 heures**.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Correspondance et communications
2. Vérification des pouvoirs : Prestation de serment et installation comme effectif d'un Conseiller communal suppléant
3. Formation du tableau de préséance du Conseil communal
4. Cultes : Fabrique d'Eglise Saint Jean Baptiste de Mont-Dison - Budget 2020 - Modifications n°1 - Approbation
5. Environnement : Démarche zéro déchet - Notification 2021
6. Finances : Budget 2020 - Modifications budgétaires n° 2
7. Finances : Taxes et redevances - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Exercice 2021
8. Finances : Taxes et redevances - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2021
9. Octroi de chèques solidaires à la population : Règlement - Adoption
10. Patrimoine locatif : Demande de la société ABINBEV - Convention de renouvellement de bail - Adoption
11. Patrimoine locatif : Location des 6 appartements Degen via une agence immobilière - Fixation des prix de location
12. Projet de modification n°14.26 du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Vesdre : Avis
13. Synergies Commune/CPAS : Directeur financier commun
14. Synergies Commune/CPAS : Mise à disposition d'un agent communal au CPAS pour seconder le Directeur Financier commun - Convention
15. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 septembre 2020 - Approbation

HUIS-CLOS

16. Personnel communal : Convention de mise à disposition de travailleurs sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale
17. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 01.09.2020 à l'école de Fonds-de-Loup - Ratification
18. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 14.09.2020 à l'école Luc Hommel et Renoupré - Ratification

19. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 10.09.2020 à l'école du Husquet - Ratification
20. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 21.09.2020 à l'école du Centre - Ratification
21. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une maîtresse d'éducation physique à partir du 16.09.2020 à l'école du Centre - Ratification
22. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître d'éducation physique à partir du 16.09.2020 à l'école du Centre - Ratification
23. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 17.09.2020 à l'école du Centre - Ratification
24. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 23.09.2020 à l'école du Centre - Ratification
25. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 30.09.2020 à l'école du Husquet - Ratification
26. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 01.10.2020 à l'école de Fonds-de-Loup - Ratification
27. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à partir du 28.09.2020 à l'école Luc Hommel (A.A) - Ratification
28. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître de religion islamique à partir du 28.09.2020 à l'école Luc Hommel (A.A) - Ratification

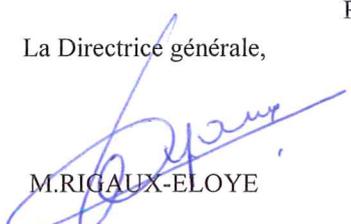
Par le Collège,

La Secrétaire,
(s)M.RIGAUX-ELOYE

La Présidente,
(s)V.BONNI

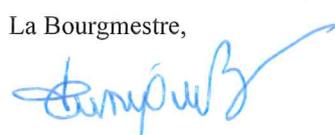
Pour extrait conforme,

La Directrice générale,


M.RIGAUX-ELOYE



La Bourgmestre,


V. BONNI